

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 30 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DAE 128 Subvention (3.000 euros) à l'association des commerçants du Village Didot pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (14e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants du Village Didot pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1re commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association des commerçants du Village Didot située 88, rue Didot (14e) (187086 - 2017-03748) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2016. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 8.150 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 3.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris chapitre 65, fonction 94, nature 6574, ligne VF55004, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Anne Hidalgo'.

Anne HIDALGO